

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner les objets suivants:

(RC-267) — Exposé des motifs et projet de loi d'application de l'ordonnance fédérale sur l'aide au Service consultatif et sanitaire en matière d'élevage de petits ruminants

et

(RC-268) — Exposé des motifs et projet de loi d'application de l'ordonnance fédérale sur l'aide au Service consultatif et sanitaire en matière d'élevage porcin (LVOSSP)

La commission composée de Mme Valérie Schwaar et de MM. Jean-Marc Chollet, Pierre Guignard, André Marendaz, Serge Melly, Jean-Marie Surer et Pierre-André Pernoud, président et rapporteur, s'est réunie le vendredi 10 février 2010 à 10 heures.

La commission remercie pour leur présence M. Jacques-Henri Penseyres, vétérinaire cantonal, et M. Bernard Klein, chimiste cantonal. Mme Jacqueline de Quattro, cheffe du département, s'était excusée.

Information préliminaire

M. Penseyres précise que la participation financière de l'Etat aux activités des services sanitaires dont il est question, soit du Service sanitaire des petits ruminants et du Service sanitaire porcin n'est pas remise en cause. Il s'agit simplement de créer des bases légales voulues par la LSubv qui font le pont entre l'ordonnance fédérale et le droit cantonal.

Discussion générale

A la question de la répartition des subventionnements, il a été répondu que les Services sanitaires petits ruminants et porcin sont financés par la participation des exploitations qui font appel aux différents services, les cotisations des membres, la subvention de la Confédération et les subventions des cantons. La subvention fédérale annuelle s'élève au maximum à 450'000 francs, mais au maximum à 40% des frais qui peuvent être subventionnés. Les cantons versent une part équivalente à celle de la Confédération.

Pour le canton de Vaud, les subventions annuelles versées par l'Etat se montent à environ 8000 francs. Sont concernés par ses subventions potentielles en 2009 :

19'506 ovins, 628 détenteurs ;

4324 caprins, 540 détenteurs ;

570 cervidés, 30 détenteurs ;

272 camélidés du nouveau monde, 44 détenteurs ;

43'137 porcins, 340 détenteurs.

A l'unanimité, la commission recommande au Grand Conseil d'accepter l'entrée en matière.

Après discussion article par article de l'EMPL 267, tous les articles ont été acceptés à l'unanimité sans remarque.

Les membres de la commission approuvent à l'unanimité le projet de loi d'application de l'ordonnance fédérale sur l'aide au Service consultatif et sanitaire en matière d'élevage de petits ruminants et recommande son acceptation par le Grand Conseil.

Après discussion article par article de l'EMPL 268, tous les articles ont été acceptés à l'unanimité sans remarque.

Les membres de la commission approuvent à l'unanimité le projet de loi d'application de l'ordonnance fédérale sur l'aide au Service consultatif et sanitaire en matière d'élevage porcin et recommande son acceptation par le Grand Conseil.

Gollion, le 30 août 2010.

Le rapporteur :
(Signé) *Pierre-André Pernoud*